

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 8 AVRIL 2014 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Karen Zajdman, Messieurs les Conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning, et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, Directeur Général et Me Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2014-087

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE l'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes :
 - L'item 9.2 *Octroi du contrat pour la fourniture de services techniques pour effectuer de la programmation en langage Apex* est **retiré** de l'ordre du jour ;
 - L'item 10.4 *Approbation de la liste des employés cols bleus auxiliaires pour le département des travaux publics* est **ajouté** à l'ordre du jour.

Adoptée

2014-088

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 mars 2014 ainsi que le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal du 17 mars 2014 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2014-089

PROJET DE RACCORDEMENT DU BOULEVARD CAVENDISH

ATTENDU QUE ce projet de raccordement du boulevard Cavendish est inscrit au Plan de transport de 2008 de Montréal;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet relève de la responsabilité de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal dispose d'études réalisées pour le projet de raccordement du boulevard Cavendish entre 2005 et 2007 qui ont menées au choix d'un scénario optimal;

ATTENDU QUE le scénario optimal doit être aujourd'hui ajusté suivant de nouvelles réalités, notamment le développement du SITE de l'hippodrome à Montréal;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU QUE la mise à jour de ce projet devra également considérer les transports collectifs et actifs dans une perspective d'optimisation de la gestion des déplacements actuels et futurs du secteur élargi;

ATTENDU QUE la mise à jour du projet devra également considérer les exigences associées à la présence des activités ferroviaires du CP et CN, notamment celles à actualiser relativement aux aspects de sécurité;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal, dans le respect des exigences de l'acte de cession du site de l'hippodrome, doit procéder à une mise à jour des études réalisées entre 2005 et 2007 suivant une analyse élargie en considérant le nouveau contexte de mise en valeur du site de l'hippodrome, les autres projets prévus dans le secteur (tels, la Cité scientifique, le projet Triangle Namur/Jean-Talon et la requalification de l'axe Côte-de-Lisse) et en prenant en compte la capacité de Décarie (art. 5.2.4 et art. 6.2.4) de l'acte de cession;

ATTENDU QUE cette exigence de l'acte de cession ramène le projet à une étape de planification, soit à une étape préalable qui permettra de faire cheminer le projet vers l'étape de réalisation;

ATTENDU QUE des sommes ont été mises à disposition en septembre 2013 par le Conseil d'agglomération de Montréal pour une mise à jour des études de 2005-2007 en vue d'une inscription prochaine du projet de raccordement du boulevard Cavendish du PTI de la Ville de Montréal ;

ATTENDU QUE ce projet doit être inscrit à son programme triennal d'immobilisation pour une somme de quarante-quatre millions de dollars (44 000 000,00 \$) suivant le récent acte de cession du site de l'hippodrome par le Gouvernement du Québec (art. 5.2.3);

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Karen Zajdman UNANIMEMENT RÉSOLU :

- « QUE le projet de prolongement du boulevard Cavendish soit réalisé sur la base du scénario optimal, et ajuster ce scénario aux nouvelles réalités;
- QU'un cadre de collaboration entre les parties concernées soit convenu pour assurer l'efficacité et le succès de la démarche en vue de la réalisation de ce projet;
- QU'une copie de cette résolution soit envoyée au ministre des Transports du Québec et soit également déposée à la prochaine séance du conseil de l'Agglomération de Montréal.»

Adoptée

2014-090

APPROBATION DU PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION D'ASSURANCE RELATIVEMENT À LA RÉSIDENCE SISE AU 77 CHEMIN GLENMORE, HAMPSTEAD

Sur proposition dûment présentée par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal approuve le paiement complet et final de la somme de 47 000 \$ à *La Capitale assurances générales inc.* en règlement du dossier de réclamation d'assurance relativement à la résidence sise au 77, chemin Glenmore, Hampstead, C.S. 500-22-208668-148;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le conseil municipal approuve le paiement complet et final de la somme de 275 \$ au *Rousseau Langlais, avocats*, pour les frais légaux, en règlement du dossier de réclamation d'assurance relativement à la résidence sise au 77, chemin Glenmore, Hampstead, C.S. 500-22-208668-148;
- QUE le Maire ou le Directeur général soient autorisés à signer une quittance et transaction entre *La Capitale assurances générales inc.* et la Ville de Hampstead relativement au dossier C.S. 500-22-208668-148;

Le certificat du trésorier n°14-10, daté du 26 mars 2014, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2014-091

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 10 MARS 2014

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 10 mars 2014.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par la Greffière.

2014-092

DEMANDE D'APPROBATION POUR AUTORISER UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUM. 727, ART. 6.3.2., POUR PERMETTRE LA MARGE LATÉRALE GAUCHE À 1.23M (4.05 PIEDS) DE LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ AU LIEU DE 2.76M (9.05 PIEDS) ET PERMETTRE LA MARGE LATÉRALE GAUCHE SOUTERRAINE À 1.23M (4.05 PIEDS) AU LIEU DE 2.76M (9.05 PIEDS) AINSI QU'À L'ART. 6.7 ALINÉA C. POUR PERMETTRE LA LARGEUR DE LA FENÊTRE EN SAILLIE À 4.9M (16.3 PIEDS) AU LIEU DE 4M (13.1 PIEDS) POUR UN PROJET D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ SITUÉ AU 6, CHEMIN BARONSCOURT LOT NO. : 2 089 312, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour l'approbation des dérogations mineures au règlement de zonage no. 727 art. 6.3.2 et 6.7 afin de permettre un projet d'agrandissement d'une maison unifamiliale détachée située au 6 Chemin Baronscourt et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 10 mars 2014 soit **approuvé** à la recommandation du CCU. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 6 Chemin Baronscourt:

Aucune intervention

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2014-093

DEMANDE D'APPROBATION AFIN DE PERMETTRE L'AJOUT D'UN DEUXIÈME ÉTAGE ET UNE MODIFICATION À LA FAÇADE D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 6, CHEMIN BARONSCOURT LOT NO. : 2 089 312 ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour l'approbation de l'ajout d'un deuxième étage et une modification à la façade d'un bâtiment unifamilial détaché situé au 6 Chemin Baronscourt et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 10 mars 2014 soit **approuvé** à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2014-094

CONVERSION EN CONDOMINIUM – IMMEUBLE DU 6408-6410 CHEMIN MACDONALD

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du dossier de la demande de convertir en condominium un duplex semi-détaché situé au 6408-6410, chemin MacDonald sur le lot 2 088 497;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE le conseil municipal **approuve** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Hampstead faite lors de sa séance du 10 mars 2014 et accorde la demande de conversion en condominium telle que décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 6408-6410, chemin MacDonald.

Adoptée

2014-095

DEMANDE D'APPROBATION POUR AUTORISER UN AGRANDISSEMENT DANS LA COUR ARRIÈRE, D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ SITUÉ AU 10, CHEMIN DUFFERIN LOT NO. : 2 089 412, ZONE RB-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour l'approbation d'un agrandissement dans la cour arrière, d'un bâtiment unifamilial détaché situé au 10 Chemin Dufferin et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 10 mars 2014 soit **approuvé** à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2014-096

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MARS 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de mars 2014 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 28 février 2014 au 27 mars 2014, au montant de 1 316 545,27 \$ est par la présente approuvée (814 416,46 \$ pour les chèques et 502 128,81 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2014-097

DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER AU CONSEIL MUNICIPAL POUR ACTIVITÉS D'ÉLECTIONS EN 2013

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le rapport du Trésorier au conseil municipal pour activités d'élections en 2013 en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le conseil prend acte du dépôt dudit rapport par la Greffière.

2014-098

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE ET DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres public pour un contrat de deux ans pour l'entretien et la réparation du réseau d'éclairage et des installations électriques;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 26 mars 2014, celle de Installume Inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Warren Budning et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, le contrat de deux ans pour l'entretien et la réparation du réseau d'éclairage et des installations électriques soit octroyé à Installume Inc pour la période du 01/05/2014 au 30/04/2016;

QUE, les tarifs pour la première année du contrat, du 01/05/2014 au 30/04/2015 seront :

• Un électricien (temps régulier) :	56,00 \$ / heure
• Un électricien et un apprenti (temps régulier) :	86,00 \$ / heure
• Un électricien (soir) :	56,00 \$ / heure
• Un électricien et un apprenti (soir) :	86,00 \$ / heure
• Un électricien (nuits et fin semaines) :	70,00 \$ / heure
• Un électricien & un apprenti (nuits et fin semaines) :	95,00 \$ / heure
• Frais pour l'utilisation d'une nacelle :	15,00 \$ / heure

La TPS et la TVQ sont applicables sur les tarifs ci-dessus

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE, les prix soumis par le plus bas soumissionnaire seront ajusté selon l'indice des prix à la consommation pour la deuxième année du contrat;
- QUE, selon la fréquence et la quantité des travaux exécutés au cours des dernières années et l'estimé des travaux à être faits au cours des deux prochaines années, le montant estimé de la dépense est de 122 523,00 \$ plus taxes applicables.

Le certificat du trésorier No 14-09, daté du 31 mars 2014, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2014-099

APPROBATION DU PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M. MEGAL JOHNSON À TITRE D' "AGENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE"

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un agent à la sécurité publique, pour effectuer du remplacement temporaire lors des absences diverses;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a approuvé l'embauche temporaire de M. Megal Johnson pour une période n'excédant pas le 30 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, le commandant à la sécurité publique et la directrice des ressources humaines recommandent le prolongement de l'embauche temporaire de **M. MEGAL JOHNSON** pour effectuer des remplacements lors des absences diverses;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Warren Budning et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'APPROUVER le prolongement de l'embauche temporaire de **M. MEGAL JOHNSON** à titre d' "**AGENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**" pour une période n'excédant pas le 30 septembre 2014, sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead;

Le certificat du trésorier no 14-08, daté du 31 mars 2014, a été émis par le trésorier, attestant que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:
Conseillère Karen Zajdman
Conseiller Jack Edery
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Harvey Shaffer

A voté contre :
Conseiller Leon Elfassy

En faveur: 4

Contre : 1

Adoptée sur division

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2014-100

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des services communautaires et des loisirs, daté du 24 mars 2014, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs étudiants,

Il est proposé par la Conseillère Karen Zajdman, appuyée par le Conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs étudiants pour le département des services communautaires et des loisirs avec les taux horaires tels que spécifiés dans la liste présentée par la directrice des services communautaires et des loisirs.

Adoptée

2014-101

ADOPTION - EMBAUCHE DE MME FIROOZEH DJAVEDANI À TITRE DE « CHEF DE SECTION – AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS »

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'EMBAUCHER **MME FIROOZEH DJAVEDANI**, à titre de CHEF DE SECTION – AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS, au plus tard le 15 avril 2014, sujet aux conditions usuelles ainsi qu'aux conditions décrites dans le contrat signé le 7 avril 2014, par Mme Djavedani et la Ville, représentée par le Directeur général, contenues dans le dossier confidentiel «Personnel» détenu dans le bureau de la Directrice des ressources humaines;

Le certificat du trésorier no 14-12, daté du 2 avril 2014, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2014-102

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport du Directeur des travaux publics, daté du 4 avril 2014, en ce qui a trait à l'embauche des employés cols bleus auxiliaires,

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus auxiliaires pour le département des travaux publics avec les taux horaires tels que spécifiés dans la liste présentée par le Directeur des travaux publics.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2014-103

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Warren Budning et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr. William Steinberg, Mayor

(s) Nathalie Lauzière
M^e Nathalie Lauzière, Town Clerk